



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 11 juillet 2008

GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS

**SALLE ASSOCIATIVE DU FORT CARRE – MARCHE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT
DE LA CHARPENTE – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

En lisant cette délibération, il nous apparaît que le cabinet d'études SEEI, choisi par la commune, ait eu quelques manquements professionnels.

En effet, lorsque l'on fait appel à un cabinet spécialisé, c'est bien pour s'assurer que l'étude sera menée par un professionnel connaissant et utilisant les dernières réglementations.

Heureusement que la vigilance de la commission communale de sécurité n'a pas laissé passer cette erreur qui aurait pu avoir un impact sur la sécurité des utilisateurs de la salle.

Après cette première bévue, on peut s'étonner une nouvelle fois sur le professionnalisme du cabinet d'études.

Comment comprendre qu'après avoir procédé à un diagnostic exhaustif, il n'ait pas été décelé une corrosion, déjà bien avancée, de certains éléments de la charpente.

Devant tant de légèreté professionnelle dans l'exécution de la mission du cabinet d'études, on se pose plusieurs questions :

- Ne faut-il pas revoir ou contrôler l'élaboration du cahier des charges, pour renforcer les treillis, qui a été élaboré par le cabinet d'études ?
- Ne faut-il pas revoir le montant de la prestation ?
- Comment comprendre que la commune ne semble pas s'offusquer de tels manquements liés à la sécurité des personnes ?